

COMMUNE DE LANDES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Soie de Landes sur la convocation de Mr Michel PELLETIER, Maire et sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BAUDOUIN, 1^{er} Adjoint.

Présents : Mmes CAIVEAU et GIRAUD, Adjointes, MM. BAUDOUIN et GIRAUD, Adjoints, Mmes HERVÉ, LINKA et WITCZAK et MM. LAURENT, MORAND, ROCHÉ et VINET, Conseillers municipaux

Mr Arsicaud, Conseiller aux décideurs locaux – Service Gestion Comptable

Absents excusés : Mme BALLANGER, MM. PELLETIER (Pouvoir à Mr BAUDOUIN), VIDAL (Pouvoir à Mme GIRAUD)

Absente : Mme MITU

Secrétaire de séance : Mmes CAIVEAU et HERVÉ

Date de convocation : 23 mai 2023

Jean-Paul BAUDOUIN, 1^{er} Adjoint, préside le Conseil en l'absence de Michel PELLETIER, Maire.

Présentation des résultats de la commune par Mr ARSICAUD, Conseiller aux décideurs locaux au Service de Gestion Comptable de St-Jean d'Angély. La conclusion est que la situation financière de la Commune s'est améliorée en 2022. Elle poursuit son désendettement. Elle a pu autofinancer ses investissements sur son fonds de roulement. La Commune a une trésorerie saine et sans problème.

Lecture des procès-verbaux des réunions de Conseil Municipal du 20 mars et 4 avril 2023, lesquels sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1°) CONTRAT DE PROXIMITE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Afin de renforcer le partenariat entre les Communes, les EPCI et le Département, un nouveau dispositif a été mis en place « le contrat de proximité ». Un contrat de proximité est prévu par territoire communautaire en fonction des spécificités dudit secteur et est valable pour toute la durée du mandat communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ledit contrat de proximité et autorise Mr le Maire ou un Adjoint à le signer et à siéger au comité de suivi.

2°) AVIS SUR LE PROJET « GUIDE DES BONNES PRATIQUES DE L'EOLIEN EN VALS DE SAINTONGE »

Mr Baudouin indique que Vals de Saintonge Communauté a décidé d'élaborer ce guide avec des critères déterminés par un Comité de Pilotage réunissant

des élus du territoire afin de prévoir des critères géographiques et d'acceptabilité au sein du territoire communautaire, à savoir :

Critères géographiques pour les éoliennes :

- distance minimum de 700 mètres des habitations,
- distance minimum de 200 mètres des voies ferrées, RD et ligne HT/THT,
- exclusion des secteurs Natura 2000/ Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type I et de type II,
- exclusion des boisements,
- distance minimale de 6 km des monuments classé UNESCO (Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély et l'Église Saint-Pierre d'Aulnay),
- distance minimale de 5 km de l'aérodrome de Saint-Jean-d'Y et 25 km Base Aérienne 709 de Cognac,

Critère d'acceptabilité :

- avis favorable du conseil municipal de nouveaux projets éoliens sur le territoire de leur commune.

A ce stade, il est demandé à chaque conseil municipal du territoire de se prononcer sur les critères géographiques proposés ci-dessus et leur positionnement favorable ou défavorable quant à l'accueil de nouveaux projets éoliens sur le territoire de leur commune.

Le Conseil Municipal de LANDES est favorable aux critères géographiques proposés et est défavorable au critère d'acceptabilité sur l'accueil de nouveaux projets éoliens sur la Commune de Landes.

3°) PERSONNEL COMMUNAL : EMBAUCHE D'UN AGENT TECHNIQUE SUITE COMMISSION

Mr Baudouin fait part au Conseil Municipal que la fin du CDD de Mr Menanteau via le service remplacement du CDG 17 est le 30 septembre prochain et que par conséquent, il était nécessaire de réfléchir pour l'après.

Mr Baudouin fait part du compte-rendu suite à la réunion de la Commission du Personnel en date du 11 mai 2023. Cette dernière souhaite qu'un recrutement soit fait sur le poste d'agent technique polyvalent sous la forme contractuelle à compter du 1^{er} octobre 2023.

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi permanent à temps complet pour un poste d'adjoint technique polyvalent qui sera recruté sous la forme contractuelle, ceci à compter du 1^{er} octobre 2023. Le Conseil Municipal charge Mr le Maire ou un Adjoint à faire la publicité de vacance d'emploi et recevoir les candidatures afférentes à cette création ainsi que toutes les formalités nécessaires à ce recrutement.

4°) TRAVAUX VOIRIE 2023 SUITE COMMISSION

Mr Baudouin fait part des choix opérés par la Commission au niveau des travaux sur la voirie en 2023, à savoir :

- Réfection des couches de roulement pour la Rue de la Fontaine – Rue de l'Ecole – Impasse des Bégonias et en option, l'Impasse de la Distillerie suivant le chiffrage définitif.
- Réfection de la chaussée sur le chemin limitrophe entre Chantemerle et Landes
- Point à temps automatique pour Chemin et Route de Lusseau, Chemin de Montrichard et Chemin de la Prée.

Le Conseil Municipal valide les choix de la commission et demande à avoir plusieurs devis pour chacun de ces travaux afin de faire le choix de l'entreprise à une prochaine réunion.

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise Marchand pour la réfection de la chaussée sur le chemin limitrophe avec Chantemerle d'un montant TTC de 10 716,30 €.

Un débennage sera à prévoir avant ces travaux. Des devis seront demandés à ce sujet.

5°) AMENAGEMENT SECURITE RUE DE VILLENOUVELLE – NOUVELLE ESTIMATION DU DEPARTEMENT

Mr Baudouin indique au Conseil Municipal que le Département a souhaité rencontrer le Maire afin de lui faire part de la modification du montant pour ces travaux représentant une hausse d'environ 100 %.

Le Conseil Municipal comprend difficilement qu'une telle hausse puisse avoir lieu entre la signature de la convention en août 2022 et maintenant.

Face à cette augmentation considérable, Mr le Maire leur a demandé deux chiffrages : un avec la globalité du chantier qui se chiffre donc à 20 739,75 € HT et un avec uniquement 2 plateaux au niveau de l'école/Fontaine qui se chiffre à 15 050,62 € HT.

Face à ces nouvelles propositions, le Conseil Municipal, avec une abstention, retient la proposition avec les 2 plateaux, sachant que cela représentera une augmentation de la participation de la Commune d'environ 1 300 € qu'il sera nécessaire de prévoir au BP par DM à une prochaine réunion.

Le Conseil municipal demande au Département que les travaux à l'angle avec la route de Torcé soient faits au plus vite mais également la mise en place d'une interdiction pour les camions de + de 19 T sur la D 119. Par ailleurs, demande également au Département pour enlever les grosses pierres à cet angle.

6°) PROLONGATION CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA POSTE POUR L'AGENCE POSTALE

La convention entre ces parties arrivant à échéance fin août 2023, la Poste demande une prolongation de cette convention d'un an afin de finaliser la prochaine convention avec l'AMF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette prolongation et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**7°) TRAVAUX LOGEMENT COUR DES PERVENCHES ET MEZZANINE
ATELIER : ACCORD DES SUBVENTIONS SOLICITEES AUPRES DU
DEPARTEMENT**

Mr Baudouin fait part des accords de subventions pour les travaux réalisés au logement communal ainsi que pour le projet de mezzanine à l'atelier.

Le Conseil Municipal dont 1 abstention, décide de réaliser les travaux de mezzanine et charge le Maire ou un Adjoint de faire le nécessaire à ce sujet.

8°) PREPARATION DU 13 JUILLET

La préparation est discutée. Remorque frigorifique trouvée. Le prix coutant serait d'environ 13-14 €. Les invitations seront faites prochainement.

9°) QUESTIONS DIVERSES

Remerciements

Mr Baudouin fait part des remerciements des Donneurs de Sang, ADMR et les Clowns stéthoscopes pour les subventions accordées.

Grille – Rue de Saintonge

Mr Laurent signale le souci de la grille avaloir qui tape devant chez le Dr Lapeyronnie. L'information sera donnée au Département.

Eau – Chemin de Pallut

Depuis plusieurs mois, il a été signalé à la RESE ce problème d'eau sur ce chemin mais ils pensent plutôt à une source qu'à une fuite.

Travaux pylônes aux Allégrettes

Mme Linka signale que sa borne a été recouverte par les travaux lors des changements de pylônes et qu'elle n'a aucune coordonnée pour les contacter. Mr Laurent se charge de lui fournir des infos à ce sujet.

Pompe aux jardins partagés

Mr Roché signale que la pompe ne fonctionne plus. Elle va être démontée et revue avec les agents.

Médecin Landes

Mme Witczak demande à mettre un encart sur le site internet communal pour la recherche d'un médecin.

La séance est levée à 22h45.